



Prime pour les apprenti en métallurgie

Par **zardos**, le **01/10/2012** à **19:16**

Bonjour , je vais tous d'abord vous décrire ma situation .

Je suis âgé de 20 ans , je suis apprenti dans une PME dans le Haut-Rhin .

Voila que j'entame ma 5ème année d'apprentissage ,et des collègues mon fait cogiter sur le fait que je ne touche pas de prime . (Et les temps sont dures ...)

Les distinctions entre salariés et Apprenti n'étant pas clair dans les textes je me tourne vers vous pour avoir une réponse .

Ai-je droit a des primes comme :

- Panier
- Déplacement
- Intéressement

et ainsi de suite .

En vous remerciant de l'attention porter a ma petite demande.

Par **P.M.**, le **01/10/2012** à **22:46**

Bonjour,

Normalement, les apprentis ont les mêmes droits que les autres salariés dans l'entreprise...

Par **zardos**, le **02/10/2012** à **12:00**

Merci pour cette réponse clair et rapide .

Je vais faire en sorte de faire valoir mes droits